



# Plan de gestion différenciée des espaces communaux



# Sommaire

La définition

Les enjeux

La classification des espaces verts et les niveaux d'entretien

Le fauchage raisonné

La classification des liaisons et les niveaux d'entretien

Le diagnostic

La synthèse

Les mesures d'accompagnement

## **La définition de la gestion différenciée**

La démarche de gestion différenciée s'inscrit dans une volonté politique de Développement Durable et une démarche globale de respect de l'environnement répertoriée comme une action opérationnelle de l'Agenda 21.

La gestion différenciée est un outil permettant de ne plus considérer l'espace communal comme un tout, mais au contraire comme un ensemble d'espaces individuels, ayant chacun leur fréquentation, leur but visuel, leur usage et donc les moyens humains et techniques qui leur sont affectés.

La gestion différenciée proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes, fauchés ou extensivement pâturés, éventuellement même une fois par an sur certaines parties. Ces préconisations sont faites afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres espaces seront intensivement tondues en raison de leurs fonctions ; l'exemple extrême étant celui du terrain de football destinés aux compétitions homologuées.

La gestion différenciée tient compte de la démarche zéro pesticide appliquée depuis 2015 sur l'ensemble des espaces verts, des chemins et accotements de la commune

Cette forme de gestion a pour but de conserver l'intérêt écologique d'un espace, tout en permettant un développement en adéquation avec l'utilisation du site.

Ce n'est donc pas une méthode d'entretien par défaut mais la mise en place dans un service d'un programme commun, permettant à chaque agent de savoir comment entretenir un espace en prenant connaissance de sa classification et du cahier des charges afférent.

La gestion différenciée est un entretien adapté à des types d'espaces. C'est une gestion globale conjuguant pour un espace, dans des proportions plus ou moins importantes, l'entretien écologique et l'entretien horticole.

### **Les enjeux de la gestion différenciée**

Cette gestion, découlant d'une politique communale, permet de répondre à des enjeux de natures différentes

Les enjeux sociaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces.
- Eduquer le grand public à l'environnement
- Favoriser l'autonomie des agents

Les enjeux environnementaux :

- Préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels
- Gérer les ressources naturelles: valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau et préserver sa qualité.
- favoriser le retour du patrimoine paysager pour favoriser les écosystèmes existants et la biodiversité.
- Faciliter l'entretien sans pesticide

Les enjeux économiques :

- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces.
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers.
- Maitriser les temps de travaux.
- Adapter le matériel (désherbeur mécanique, binette électrique...).

Les enjeux culturels :

- Valoriser l'identité des paysages communaux.
- Mettre en valeur les sites de prestiges et patrimoniaux.
- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier

## **Les avantages de la gestion différenciée**

Avantages au niveau :

- des coûts d'entretien
- de la productivité du personnel
- de la gestion des déchets verts
- de la diversité biologique
- du paysage urbain

## **Le fauchage raisonné**

L'objectif prioritaire de cette technique est de garantir aux usagers de la route des conditions de circulation sécurisées. Il répond aussi à d'autres enjeux : la préservation de l'environnement et favoriser la biodiversité.

*Le fauchage tardif n'est pas une absence de fauchage. C'est un ajustement des interventions d'entretien qui tient compte à la fois des impératifs de sécurité routière et de la préservation de la flore et de la faune.*

Cette méthode consiste à :

- relever la hauteur de fauche ;
- limiter la largeur de la fauche sur accotement ;
- repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux.

Elle permet de préserver les milieux naturels, mais aussi de limiter la repousse des végétaux et donc de réduire le nombre de fauches

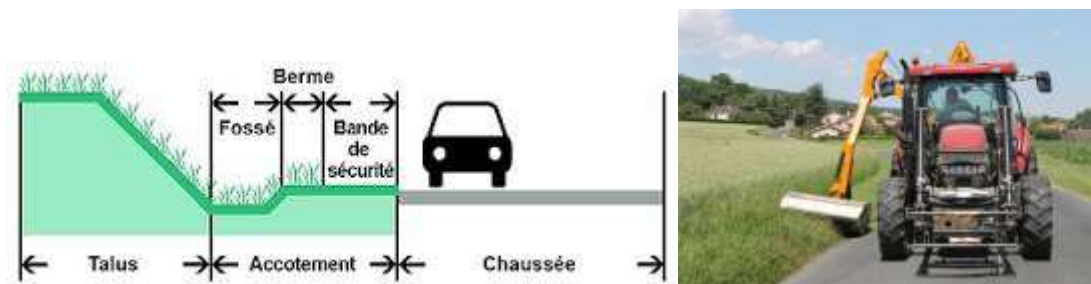
*En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve les habitats naturels et on favorise la reproduction des espèces végétales et animales. Par ailleurs, la flore des bords de route constitue un filtre naturel qui limite le ruissellement de l'eau et améliore ainsi sa qualité.*

Les consignes pour faucher bien et malin :

Hauteur d'herbe 40 cm. Rien ne sert de faucher si la hauteur de l'herbe ne dépasse pas 40 cm. En dessous, les conditions de visibilité des automobilistes ne sont pas altérées.

Quand faucher ? Il vaut mieux attendre que l'épi (ce sont les fleurs regroupées au sommet du brin d'herbe) soit formé pour faucher l'herbe ; quand on le coupe, elle repousse moins vite. C'est donc faux de croire qu'en fauchant tôt, on limite la repousse et la hauteur de l'herbe. Pire même, cela oblige à réaliser plus de coupes dans l'année. 1<sup>ère</sup> coupe au printemps

Quoi faucher au départ ? La bande de sécurité, d'abord : Sauf problème de visibilité, on fauche dans un premier temps uniquement la bande de sécurité dans l'accotement c'est-à-dire la partie située directement en bord de chaussée ou plus simplement la zone horizontale. Cela permet d'assurer aux usagers la possibilité de s'en servir pour une manœuvre ou un arrêt d'urgence, par exemple. Le reste de l'accotement est fauché après la fin de l'été, pour respecter le cycle de reproduction et de développement de la faune et de la flore. Interdit, par exemple, de débroussailler les talus entre mars et fin août !



Quelle hauteur de coupe ? 10 ou 15cm de haut car en dessous risques de développement de plantes indésirables, de destruction de biotopes, diminution de la biodiversité, augmentation de l'érosion des sols, du ruissellement. Une herbe coupée à ras fera la même hauteur, au bout de trois semaines, qu'une autre coupée à 10 ou 15 cm.

Le fauchage d'été : Cette phase correspond à la gestion conservatoire des accotements et au maintien d'une végétation herbacée. Cette seconde campagne de fauchage démarre a priori, à partir de début juillet, après une interruption d'une quinzaine de jours avec la première campagne. Elle s'achève, a priori, mi-août. Elle n'est effectuée que sur la zone « bord chaussée » de l'accotement, sur deux largeurs de rotor maximum. Aussi, sur les accotements les plus larges, une bande non fauchée sera conservée en bordure du fossé.

Le fauchage tardif préalable au débroussaillage. Cette dernière phase consiste, sur l'ensemble du réseau à faucher et dégager la totalité de l'emprise des accotements jusqu'au bord extérieur du fossé (traitement du fossé à l'horizontale). Cette dernière passe démarrera fin août pour se terminer à priori mi-octobre.

## **La classification des espaces verts**

Le classement est effectué suivant des critères géographique, écologique, paysager, d'usage, de fréquentation, ...

Elle propose 6 classes :

**Classe 1** : Les espaces horticoles de prestige (mairie, salle des fêtes, école de musique, cimetière, église)

**Classe 2** : Les entrées de la commune (rond-point de « Leclerc », rond-point de la Madone, croisement Beausoleil et RD103 )

**Classe 3** : les espaces verts extensifs (agospaces, le parc du château Lapalus...)

**Classe 4** : Les espaces verts traditionnels (annexes de voirie, espaces verts lotissements,...)

**Classe 5** : Les espaces verts techniques : terrain d'honneur de football, terrain d'entraînement, terrain stabilisé

**Classe 6** : Les espaces naturels (le parc du lavoir, les bois,...)

## **Les niveaux d'entretien**

Chaque espace vert bénéficie d'un niveau d'entretien spécifique, adapté

Niveau 1 : Entretien très soigné et fleurissement important

Niveau 2 : Entretien suivi et fleurissement limité

Niveau 3 : Entretien simple

Niveau 4 : Entretien réduit



## Niveau 5 : Entretien réduit et sommaire

### Fiche récapitulative pour les différents niveaux d'entretien des espaces verts

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Nettoyage général	Quotidien	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Mensuel	mensuel
Tontes	1x/semaine tondeuse + ramassage	1x/semaine tondeuse + ramassage	1x tous les 15j tondeuse + ramassage	12 tontes /an	2 à 3 passages Giro broyeur, herbière
Entretien gazons	Tous les 3 ans	Tous les 5 ans	Tous les 6 ans	non	non
Dressage des bordures	oui	oui	débroussaillage	non	non
Taille arbustes	horticole	horticole	Taille libre	Taille libre	nettoyage
Désherbage plantations	Oui en fin d'hiver avec retouches	Oui en fin d'hiver retouche si nécessaire	Oui en fin d'hiver retouche si nécessaire	non	non
Massifs pleine terre (entretien)	oui	oui	non	non	non
Jardinières, buses (entretien)	oui	oui	non	non	non
Remplacements	permanent	permanent	annuel	épisodique	épisodique
Cheminements (entretien)	suivi	suivi	suivi	annuel	annuel
Désherbage des surfaces nues (minérales)	Oui 1 en début d'année + suivant les besoins	Oui 1 en début d'année + suivant les besoins	Oui 1 en début d'année	ponctuel	non
Arrosage arbres, arbustes, gazon (en dehors des remplacements)	oui	oui	non	non	non
Fertilisation arbres, arbustes, gazon et fleurs	oui	oui	oui	Si besoin	non
Ramassage feuilles	Oui chaque fois que nécessaire (gazons, arbustes, surfaces minérales)	Oui chaque fois que nécessaire (gazons, arbustes, surfaces minérales)	annuel	Si besoin	non
Nettoyage des caniveaux, bordures de trottoirs	oui	oui	3 x par an	non	non

### **La classification des liaisons (trottoirs, chemins, accotements de voirie)**

Le classement est effectué suivant des critères géographique, écologique, paysager, d'usage, de fréquentation, ...

Elle propose 6 classes :

**Classe 1** : Les trottoirs du centre bourg ou proches des espaces verts de prestige

**Classe 2** : Les accotements des entrées de la commune

**Classe 3** : Les trottoirs dans les lotissements, les allées, les impasses

**Classe 4** : les accotements de voirie

**Classe 5** : La piste cyclable

**Classe 6** : les chemins agricoles ou sentiers pédestres

### **Les niveaux d'entretien**

Chaque liaison bénéficie d'un niveau d'entretien spécifique, adapté

Niveau 1 : Entretien très soigné

Niveau 2 : Entretien suivi

Niveau 3 : Entretien simple

Niveau 4 : Entretien avec fauchage raisonné

## Niveau 5 : Entretien réduit et sommaire

Fiche récapitulative pour les différents niveaux d'entretien des liaisons

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Nettoyage général	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Mensuel	annuel
Nettoyage des caniveaux, bordures de trottoirs	oui	oui	3 x par an	non	non
Désherbage des surfaces nues (minérales)	Oui 1 en début d'année + suivant les besoins	Oui 1 en début d'année + suivant les besoins	ponctuel	ponctuel	non
Panneaux	Remplacement + nettoyage	Remplacement +nettoyage	Remplacement + nettoyage	Remplacement + nettoyage	Remplacement + nettoyage
Signalisation horizontale	Dans le cadre du marché	Dans le cadre du marché	Dans le cadre du marché	Dans le cadre du marché	Dans le cadre du marché
Entretien des plantations pieds de murs	suivi	Oui en fin d'hiver retouche si nécessaire	non	non	non
Taille	horticole	horticole	horticole	nettoyage	nettoyage
Fauchage raisonné	non	non	non	oui	Si besoin
Ramassage feuilles	Oui chaque fois que nécessaire	annuel	Si besoin	Si besoin	non
Balayage mécanique	3*/an	2*/an	non	Si besoin	non
Tontes	non	non	Si besoin		2 à 3 passages Giro broyeur, herbière
Entretien des saignées pour eau pluviale	non			oui	Si besoin

## **Le diagnostic 2015**

La commune de Sancé possède :

**134** espaces verts distincts, répartis

en 124107m<sup>2</sup> sans compter le futur espace de l'école de musique et le parc du château Lapalus

et **29131** mètres linéaires le long de la voirie sans compter la future ZAC

Depuis 2015 l'entretien est **entièrement assuré sans pesticide**

**Le fauchage raisonné est appliqué depuis déjà 3 ans**

Environ **6000 plants annuels achetés par an (hiver +été)**

**2 palettes de paillage pour plantations annuelles**

**70% assuré par un arrosage automatique**

**61 jardinières, 14 vasques, 18 buses et 1 char jusqu'en 2015 par contre en 2016 il n'y aura plus que 3 jardinières, 2 vasques, et 18 buses**

**Chaque arrosage manuel représente 5h30 dont 4h à partir d'eau pompée dans le lavoir**

**20% de vivaces sont plantées dans les massifs de la commune**

Le rapport du jury de « Villes et villages fleuris » de Bourgogne 2015 maintient la 2<sup>ème</sup> fleur, reconnaît la qualité dans le fleurissement annuel, la démarche zéro pesticide y compris la communication auprès de la population, l'apport des bénévoles dans les plantations, l'aménagement autour de la mare et nous encourage à davantage utiliser de vivaces, améliorer la gestion de nos arbres et espaces et lancer une réflexion sur l'aménagement paysager du rond-point de la Madone

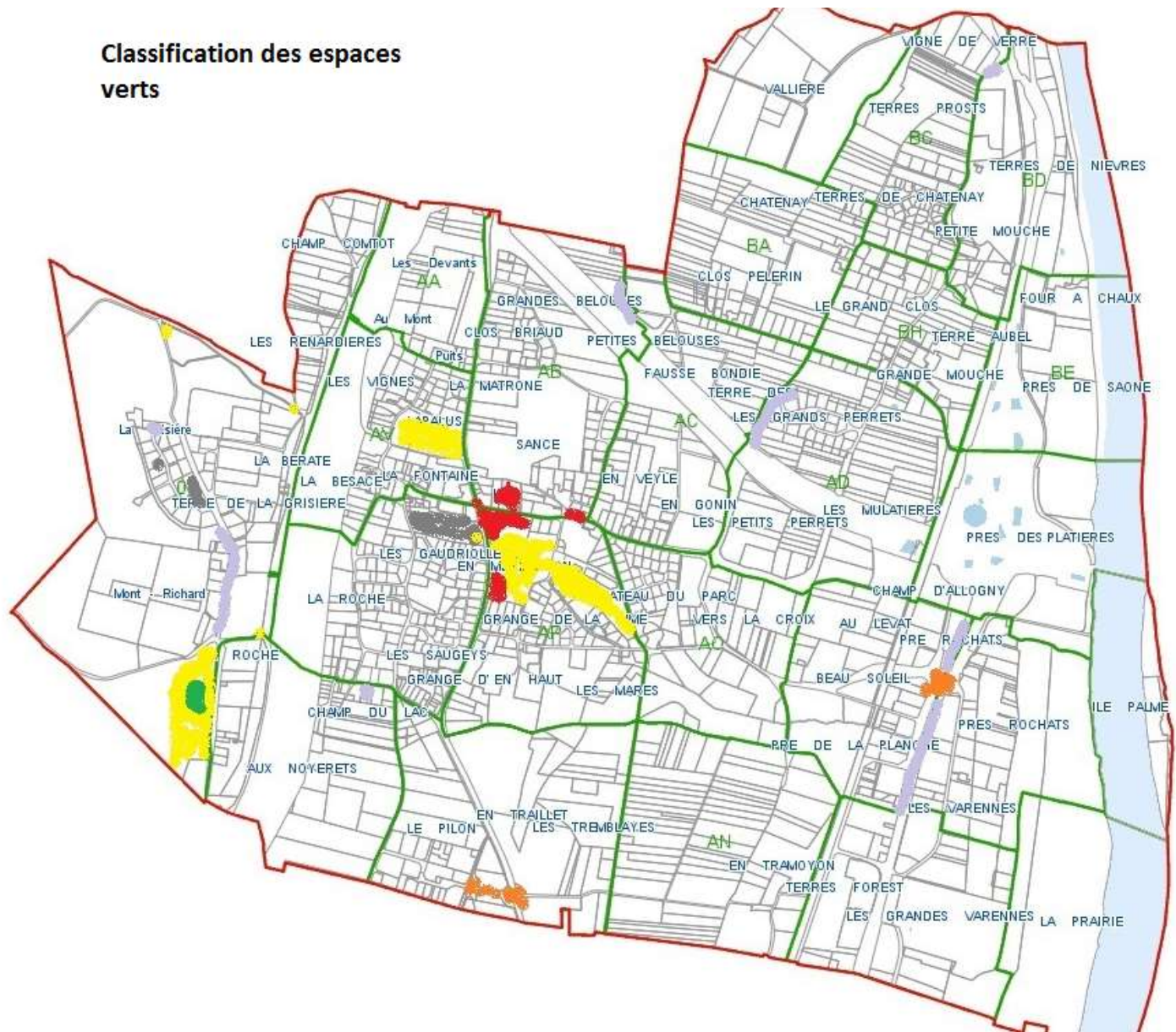
Plan-gestion-différenciée-espaces-Sancé-version du 15/02/2016

## La synthèse

nom de l'espace vert	surface du site (m2)	Classe	Niveau entretien
ecole de musique		1	2
parc du lavoir ( mare+ lavoir)	555	3	2
parc du lavoir ( pré)	15100	6	5
EV derrière salle des fêtes	13423	3	3
Evtennis	3355	3	3
parking ecole	2178	3	3
champ du lac	1004	4	4
rond point Zac	1082	2	3
EV ZAC1	597	2	3
EV ZAC2	110	2	3
rond point Madone	1193	2	3
EV devant Atlas	2712	4	4
EV garages	2892	4	4
EV nationale 1	437	4	4
EV chatenay	905	4	4
Ancien dépôt EV	2754	4	4
EV autour du stade 1	8899	3	4
EV la grisière 1	162	4	4
aire de pique nique 1	162	3	3
EV rue de la petite mouche	901	4	4
mediathèque salle des fêtes mairie	970	1	1
gymnase	1970	3	3
eglise	871	1	2

EV nationale 2	906	4	4
EV nationale 3	403	4	4
EV autour du stade 2	2163	3	4
EV autour du stade 3	1506	3	4
EV la grisière 2	162	4	4
EV la grisière 3	358	4	4
EV la grisière 4	527	4	4
EV la grisière 5	1218	6	5
EV la grisière 6	1795	6	5
EV la grisière 7	44	4	4
EV la grisière 8	245	4	4
EV la grisière 9	672	4	4
EV la grisière 10	3032	6	5
EV la grisière 11	594	4	4
aire de pique nique 2	516	3	3
agorespace	14427	3	3
tennis	1529	3	3
terrain pétanque 1	1532	3	3
terrain pétanque 2	365	3	3
stade	18180	5	2
cimetière	3116	1	2
groupe scolaire	7078	3	4
cantine, centre aéré	1507	3	4
<b>123552</b>			
parc château lapalus		3	4

## Classification des espaces verts



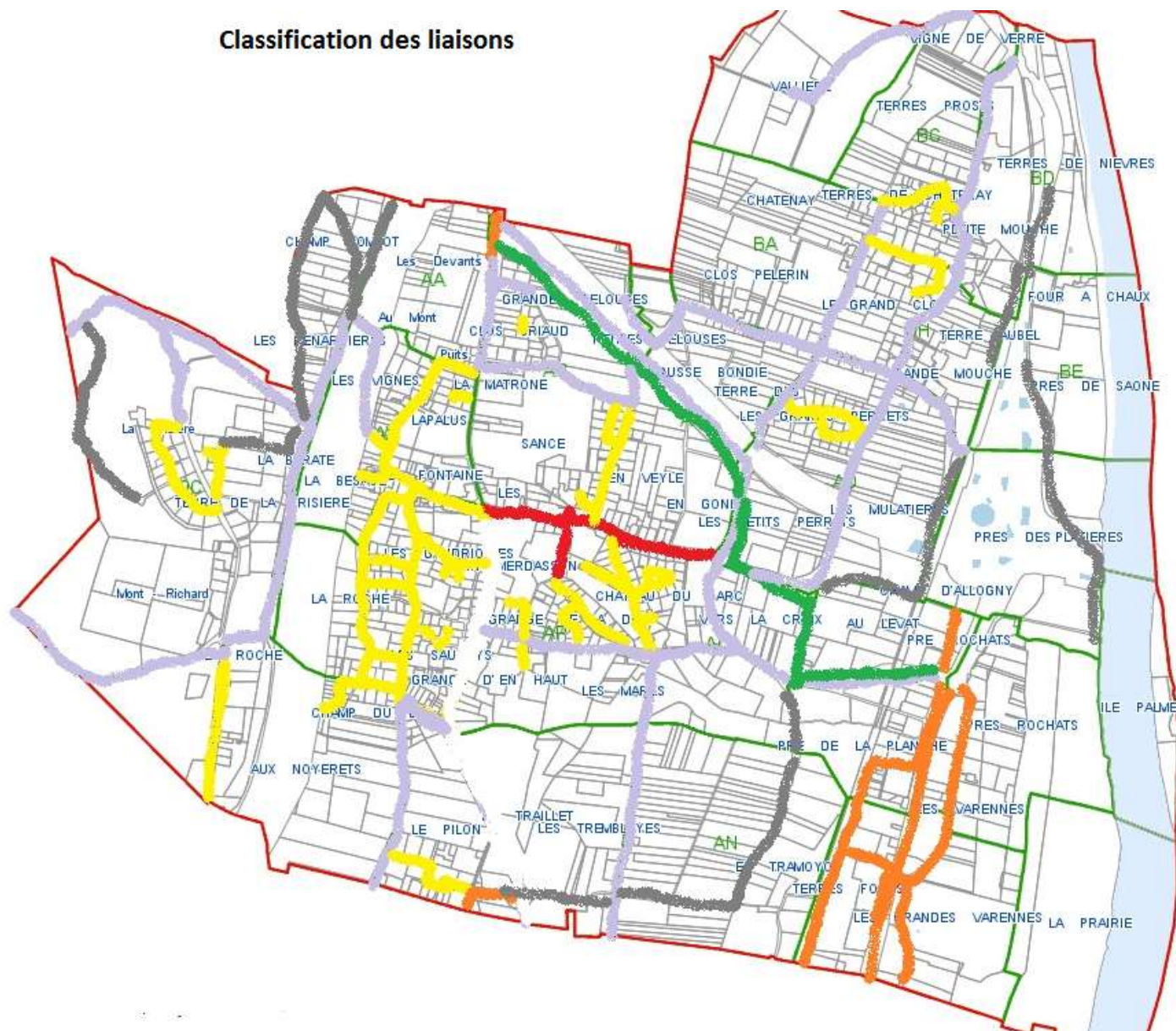
nom de la voirie	linéaire (ml)	Classe	niveau entretien
rue du bourg	675	1	1
route de la grisière	2186	4	3
impasse de la grisière	337	3	3
rue du mont richard 1	586	3	3
rue du mont richard 2	50	3	3
Allée de la grisière 1	687	3	3
rue de la senetrière	837	4	5
Allée de la grisière 2	60	4	3
rue de la fontaine 1	200	3	2
rue de la fontaine 2	645	3	2
impasse de la besace 1	59	3	3
allee de lapalus	64	3	3
lapalus	128	3	3
rue de la roche	616	3	2
allée champ du lac	209	3	3
impasse des noyerets	144	3	3
allée de la roche	161	3	3
allée des gaudiolles	144	3	3
rue du clos des vignes	150	3	3
rue des gaudiolles	1169	4	2
allée du clos des lavoirs	239	3	3
allée des frênes	96	3	3
allée des saugeys 1	300	3	3
allée des saugeys 2	74	3	3
rue du chemin creux	147	4	4
rue des tournesols	315	3	3



av des saugeraies 1	76	2	2
av des saugeraies 2	47	2	2
Le pilon	51	4	4
route de sennece 1	48	2	2
route de sennece 2	2006	4	5
rue beau soleil	2154	4	4
rue des belouses	107	4	4
allée du clos briaud	177	3	3
rue du clos briaud	452	4	4
allée de la verchère	152	3	3
impasse de veyle	62	3	3
impasse de l'église	118	1	2
rue de veyle 1	669	4	4
allée du pré des mares	62	3	3
allee des sources	93	3	3
rue du pré des mares 1	465	1	2
allée de la grange de la dîme	134	3	3
rue du pré des mares 2	73	3	3
rue de la grange d'en haut 1	92	3	3
rue de la grange d'en haut 2	132	3	3
rue de la grange d'en haut 3	73	3	3
rue de la grange de la dîme	467	4	4
rue du parc	1168	3	3
rue du château du parc	218	4	4
impasse du parc	91	3	3
allée du parc	255	3	3
impasse de la madone	221	2	3
rue de la madone	995	2	4
rue du chef du bataillon guesnet	152	2	3

rue des grandes vareennes	337	2	3
rue du 19 mars 1962 1	648	2	2
av charles de gaulle	202	2	2
rue du 19 mars 1962 2	317	2	2
impasse d'ouroux	551	4	4
rue de la croix	737	4	4
allée des grands perrets 1	97	3	3
allée des grands perrets 2	237	3	3
allée des grands perrets 3	170	3	3
rue des grands perrets	182	4	3
rue du chatenay 1	1006	4	4
rue du chatenay 2	81	4	4
impasse du grand clos	131	3	3
rue du clos pelerin	398	4	4
rue de veyle 2	241	3	3
rue de la grande aubel	347	4	4
impasse de la grande aubel	32	3	3
rue de la petite mouche 1	669	4	4
rue de la petite mouche 2	188	4	4
allée de la petite mouche 1	220	3	3
allée de la petite mouche 2	105	3	3
allée de la petite mouche 3	111	3	3
allée de la petite mouche 4	25	3	3
rue des terres prost	127	4	4
Allée du clos pèlerin	300	3	3
	<b>28547</b>		
voie verte		5	2
chemins agricole, sentiers pédestres		6	5

## Classification des liaisons



## **Les mesures d'accompagnement**

Une présentation de la démarche sera réalisée auprès de la population lors d'un troc graines courant mars 2016

Des informations dans le *Sancé Infos* et dans le JSL seront diffusées ainsi que sur le site web de la commune

De plus des panneaux explicatifs seront plantés sur certains espaces verts et liaisons pour sensibiliser les habitants à cette démarche

Un bilan annuel sera effectué en fin d'année 2016